

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, tenue le mercredi 20 juin 2012 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation

Commissaires présents :

M. Bernard Blanchet, président
Conseiller d'arrondissement, Lachine
M. Étienne Brunet, vice-président
Conseiller de la ville, Ahuntsic-Cartierville
M. Daniel Bélanger,
Conseiller de la ville, Sud-Ouest
M. Richard Bergeron,
Chef de la 2^e opposition
Conseiller de la ville, Plateau-Mont-Royal
M. Alvaro Faninacci,
Conseiller de la ville, LaSalle
Mme Véronique Fournier,
Conseillère de la ville, Sud-Ouest
M. Dominic Perri,
Conseiller de la ville, Saint-Léonard
M. Edgar Rouleau,
Maire, Cité de Dorval

Commissaires absents :

M. Robert Coutu, vice-président
Maire, Montréal-Est
M. Aref Salem,
Conseiller de la ville, Saint-Laurent
M. Bertrand A. Ward,
Conseiller de la ville, Pierrefonds-Roxboro

Le quorum est atteint

Aussi présents :

Mme Nancy Shoiry, directrice principale, Service de la mise en valeur et du territoire
M. Arnold Beaudin, directeur, Direction du développement économique et urbain
M. Guy De Repentigny, chef de division, Direction du développement économique et urbain
M. Michel Valade, conseiller économique

Assistance :

32 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

À 17 h 05, M. Blanchet ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les membres de la commission à se présenter. Il excuse l'absence de trois conseillers et celle de M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif et présente les responsables de la Direction du développement économique et urbain qui sont présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Edgar Rouleau appuyée par M. Étienne Brunet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption des recommandations

M. Blanchet rappelle que la commission a tenu cinq assemblées publiques sur le dossier de la valorisation du développement économique local. La première assemblée du 13 mars a permis de présenter l'état de la situation. Les assemblées des 11, 12 et 24 avril et celle du 10 mai ont à la suite été dédiées à la réception des commentaires et des opinions du public et des organismes sur le sujet. Il précise que 44 mémoires ont été présentés devant la commission qui a porté une attention

particulière à toutes les propositions soumises. Il informe les participants à l'assemblée que ces mémoires ont été déposés sur le site de la commission et qu'ils peuvent être consultés à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

Enfin, M. Blanchet précise que la commission s'est réunie à six reprises en séances de travail pour analyser les mémoires reçus avec le soutien des représentants de la Direction du développement économique et urbain.

Il invite les membres de la commission à faire, à tour de rôle, la lecture des recommandations qui seront adoptées en bloc à la fin. La lecture du préambule et des attendus est assurée par la secrétaire recherchiste.

Recommandations

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION

Reconnaît la pertinence du document de présentation sur l'état du développement économique local dans l'agglomération de Montréal préparé par l'équipe de la Direction du développement économique et urbain aux fins de la consultation.

La commission remercie vivement les citoyens, les représentants d'organismes du milieu communautaire, universitaire et social ainsi que l'ensemble des acteurs du milieu économique montréalais, qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations lors de l'assemblée publique d'information du 13 mars 2012 et des quatre assemblées publiques de consultation tenues les 11, 12 et 24 avril et 10 mai 2012.

La commission tient à saluer la participation exceptionnelle des acteurs du développement économique local à cet exercice de consultation qui révèle l'importance des enjeux liés à la valorisation du développement économique local dans l'agglomération de Montréal. La commission a reçu 44 mémoires dans le cadre de cet examen public.

La commission remercie également les répondants de la Direction du développement économique et urbain de la Ville de Montréal pour leur collaboration active et fructueuse aux travaux de la commission.

La commission a abordé l'analyse du dossier de la valorisation du développement économique local en réaffirmant l'importance de l'approche territoriale privilégiée par la majorité des intervenants, et en gardant en mémoire la nécessité de préciser les rôles, mandats et responsabilités et de coordonner et consolider les interventions des différents acteurs de développement économique local.

La commission constate, à la lumière des commentaires et des mémoires déposés, qu'il y a une volonté fortement exprimée de la part de tous les intervenants d'améliorer la cohésion et l'efficacité du réseau du développement économique local.

La commission considère qu'il est opportun, dans un souci de servir avec efficacité et cohérence les besoins des entrepreneurs, de s'appuyer d'abord sur le renforcement du réseau des organismes CLD, CDÉC et SAJE grâce à l'optimisation et la consolidation de leurs services.

La commission est d'avis que la présence d'un écosystème dynamique, intégré, consolidé et financé adéquatement doit prévaloir sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin de proposer une offre de services plus performante aux entrepreneurs et aux entreprises.

La commission salue enfin l'esprit de collaboration qui a prévalu tout au long de cet exercice qui représente une occasion exceptionnelle d'amorcer un virage vers la mise en place d'un écosystème montréalais amélioré et mieux structuré.

La commission est consciente des défis qu'auront à relever l'ensemble des acteurs du développement économique local à cet égard et elle est d'avis que la nouvelle Entente CLD (2012-2013 à 2014-2015) leur accorde le temps nécessaire pour s'organiser et ajuster leurs efforts à ces nouvelles exigences de performance.

Au terme de ses travaux et après analyse des commentaires et des propositions reçus, la commission fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération dans le but de valoriser et consolider le réseau de développement économique local :

Considérant la Loi 34 sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche qui définit les grandes orientations gouvernementales sur l'occupation et la vitalité des territoires;

Considérant la nouvelle Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017;

Considérant la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat;

Considérant que la Stratégie de développement économique de Montréal prévoit que les CLD et les CDÉC offrent le service de première ligne en développement économique local et que les SAJE offrent des services-conseils et de formation aux individus de 18 à 35 ans;

Considérant l'importance des sociétés de développement commercial dans le développement et l'essor du commerce de proximité;

Considérant que les plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE) doivent être élaborés en tenant compte directement de la Stratégie de développement économique de Montréal et qu'ils ont pour objectifs d'assurer le développement harmonieux et durable des communautés dans le respect de leurs besoins et attentes;

Considérant les responsabilités confiées aux arrondissements et villes liées en matière de développement économique local;

Considérant que cet objectif et cette vision interpellent tant les services corporatifs que les arrondissements, la ville centre et les villes liées, les organismes de soutien au développement économique local et les gouvernements supérieurs en regard de leurs compétences respectives;

Considérant que la nouvelle entente avec le gouvernement du Québec portant sur les CLD en vigueur de 2012-2013 à 2014-2015 donne l'occasion à l'ensemble des acteurs concernés de démontrer une plus grande efficacité et cohérence de l'écosystème montréalais;

La commission recommande :

Stratégie commune

R-1

Que l'Administration mandate la Direction du développement économique et urbain de développer, avec la collaboration des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et des SAJE, une approche globale, une vision commune du développement économique local qui permettrait une meilleure collaboration des acteurs clés, une plus grande mobilisation du milieu et davantage de cohérence dans l'organisation du développement économique local et, pour ce faire, qu'elle élabore un plan d'action qui prévoit :

- la création d'un « guichet unique » pour le développement économique local, qui agirait comme point de référence pour les entreprises et investisseurs;
- l'élaboration d'un plan de communication et la promotion d'une signature unique de Montréal, métropole entrepreneuriale, comportant un logo, un numéro de téléphone, une adresse courriel et un site web;
- l'optimisation des outils de gestion de données qui permettra d'actualiser la connaissance statistique des réalités économiques locales et d'alimenter en continu le portrait économique local montréalais à l'aide d'outils, telle que la Liste des Industries et Commerces (LIC), et l'arrimage avec les demandes d'octrois de permis.

Financement

R-2

Que l'Administration fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin que Montréal reçoive sa juste part des sommes octroyées aux centres locaux de développement du Québec, soit un financement qui corresponde à un minimum de 25 % de l'enveloppe budgétaire, ce qui répondrait davantage à l'apport relatif de Montréal aux plans démographique et économique puisque la métropole, qui reçoit actuellement 21 % du total versé aux CLD de la province :

- génère 35 % de l'activité économique de la province mesurée par le PIB (2010);
- compte 34 % des emplois de la province (recensement de 2006);
- compte 24 % des établissements de la province (2011);
- compte la majorité des centres de recherche de la province;
- représente 25 % de la population de la province (2011).

R-3

Que l'Administration dégage une enveloppe financière additionnelle lui permettant d'avoir accès à une contribution supplémentaire sur une base d'appariement, comme le prévoit la nouvelle Entente CLD avec le gouvernement du Québec.

R-4

Que l'Administration mandate la Direction du développement économique et urbain de poursuivre, avec des ressources financières supplémentaires, l'objectif d'assurer une meilleure équité dans l'allocation de l'enveloppe budgétaire selon l'approche multi-critères retenue dans le cadre de l'Entente CLD 2008-2012 (répartition selon quatre critères de même pondération, soit le nombre d'établissements, d'emplois, de chômeurs et la population active).

Coordination des actions

R-5

- Que l'Administration s'assure de placer l'entrepreneur au cœur de l'écosystème montréalais et qu'elle favorise à cette fin une meilleure coordination et intégration de tous les acteurs de soutien à l'entrepreneuriat et au développement économique local en général par une segmentation clairement définie des acteurs de première et de deuxième ligne;
- Que, dans cet esprit, la Direction du développement économique et urbain et les organismes CLD, CDÉC, SAJE et SDC s'assurent de définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun;
- Que la Direction du développement économique et urbain poursuive cette réflexion et cette démarche auprès des intervenants de deuxième ligne et qu'elle coordonne et assure une meilleure intégration des interventions des instances spécialisées qui offrent des services à valeur ajoutée en matière d'économie sociale, de développement technologique, de gestion, de financement et de marketing, dont le Fonds de développement Emploi-Montréal (incluant les services de deuxième ligne en économie sociale), Technoparc Montréal, la Fondation du maire, Info-Entrepreneur et le World Trade Centre Montréal;
- Que la Direction du développement économique et urbain réunisse des conditions favorables à l'essor de l'entrepreneuriat technologique de manière à tirer le maximum de bénéfices associés à l'initiative Montréal Technopole autour des nouvelles infrastructures hospitalières et universitaires montréalaises, dont le Quartier de l'innovation, le Quartier de la santé et le pôle scientifique de l'Est de Montréal;
- Que la Direction du développement économique et urbain mette en place un système de référence et d'intervention efficace pour faciliter l'accès aux services de soutien aux entreprises.

R-6

Que l'Administration s'assure de la conformité des PALÉE aux orientations de la nouvelle Stratégie de développement économique 2011-2017.

R-7

Que l'Administration renforce la coordination, la collaboration et la synergie du réseau en favorisant la mise en commun optimale des ressources, le partage des compétences et le déploiement des expertises parmi les organisations locales et les services centraux, pour le bénéfice des entrepreneurs et des entreprises.

Reddition de comptes

R-8

Que l'Administration mandate la Direction du développement économique et urbain d'optimiser, en collaboration avec les arrondissements et les villes liées, les exigences de reddition de comptes des organismes CLD à l'aide d'indicateurs axés sur l'impact des services offerts et les attentes signifiées de la nouvelle Entente CLD. Dans cette foulée, que les SAJE soient assujettis aux mêmes modalités de reddition de comptes que les organismes CLD et qu'à cette fin, la Direction du développement économique et urbain s'assure qu'en soient précisées les conditions d'application pour 2013-2014 et 2014-2015 dans la nouvelle Entente CLD; cela, dans l'esprit du présent rapport qui mise sur la contribution de chacun des acteurs (CLD, CDÉC, SAJE) à l'atteinte des objectifs en matière de développement économique local et d'entrepreneuriat.

R-9

Que la Direction du développement économique et urbain utilise les données de cet exercice de reddition de comptes et les mette à la disposition des acteurs du développement économique local pour faire valoir les bonnes pratiques et l'apport des organismes concernés à l'économie montréalaise et mieux soutenir la prise de décision des élus en matière de développement économique.

Le développement commercial et les sociétés de développement commercial (SDC)

R-10

Que l'Administration mandate la Direction du développement économique et urbain d'élaborer, avec l'approbation des arrondissements et des villes liées et en collaboration avec l'Association des SDC de Montréal, un plan de mise en valeur et de développement commercial pour l'agglomération de Montréal et d'en assurer la mise en œuvre.

R-11

Que l'Administration prévoit fournir un appui technique et financier à l'implantation de nouvelles sociétés de développement commercial en fonction des récentes dynamiques commerciales et

qu'elle consolide les outils d'accompagnement à cette fin.

Les parcs industriels

Considérant le diagnostic sur les parcs industriels de l'agglomération réalisé en 2011 par la Direction du développement économique et urbain;

Considérant que les zones et les parcs industriels devraient représenter des pôles d'emploi important;

R-12

Que l'Administration mandate la Direction du développement économique et urbain d'élaborer, avec l'approbation des arrondissements et des villes liées, un plan d'action pour le développement industriel à l'échelle de l'agglomération portant principalement sur :

- la revitalisation des zones et des parcs industriels vétustes;
- le développement des infrastructures publiques des parcs industriels incomplets;
- la mise en place d'un système de vigie et de visites des entreprises;
- des mesures de développement durable, incluant la décontamination des sols;
- l'élaboration d'une stratégie de promotion des zones et des parcs industriels;
- la desserte en transport collectif.

R-13

Que l'Administration fasse les représentations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin de modifier la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) de façon à ce que les gens d'affaires d'un même quartier industriel puissent se prévaloir d'avantages similaires aux principes édictés par la loi en regard des sociétés de développement commercial (articles 458.1 et suivants).¹

À la suite d'un résultat favorable à la constitution d'une telle société, privilégier l'intégration de cette nouvelle offre de services aux entrepreneurs industriels par le biais des organismes en place pour éviter la multiplication de nouvelles structures, et s'assurer que l'Administration prévoit fournir un appui technique et financier à l'implantation de ces nouvelles sociétés.

Bilan

R-14

Qu'un bilan de la mise en œuvre des recommandations proposées par la commission soit soumis à cette dernière pour des fins d'examen avant la fin de la nouvelle Entente CLD en 2014-2015.

Après la lecture des recommandations, le président demandeur proposeur et un second pour l'adoption des recommandations. Sur une proposition de M Alvaro Farinacci, appuyée par M. Étienne Brunet, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

4. Période de questions et d'interventions du public – réception des mémoires

M. Michel Taylor, RDP-PAT

M. Taylor s'interroge sur la R-6 qui demande la conformité des PALÉE avec les orientations de la nouvelle stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017

M. Arnold Beaudin indique qu'il est nécessaire d'appliquer une certaine harmonisation des recommandations avec les orientations de la stratégie de la Ville, qu'il y a des objectifs communs à développer pour l'Île de Montréal et que l'approche territoriale va prévaloir. Il précise de plus qu'une des pistes à explorer, telle que demandée par la commission, est celle des parcs industriels et qu'il s'agira alors d'investissements en termes d'infrastructures ou de modernisation des bâtiments. À cet égard, la commission a mandaté la Direction du développement économique et urbain de travailler en collaboration avec les arrondissements et les organismes pour évaluer possiblement la mise en place d'un outil financier. En ce qui a trait à l'optimisation des résultats, M. Guy De Repentigny ajoute qu'on souhaite simplifier le travail des organisations et non ajouter à leur fardeau pour assurer une reddition de comptes convenable.

5. Période de questions et d'interventions des membres de la commission

M. Étienne Brunet salue l'enthousiasme des participants. Il indique que la commission a bien écouté la volonté du milieu de travailler avec plus d'efficacité et de cohésion. Il rappelle que la dernière

¹ Les articles 458.1 et suivants sont fournis à l'Annexe 1.

recommandation précise une date butoir : la commission souhaite revoir le milieu pour s'assurer que les recommandations ont été suivies et pour s'assurer que cette cohésion s'est réalisée. Il invite les représentants du milieu à démontrer à la commission que cette volonté s'est concrétisée avant la fin de l'Entente.

M. Blanchet rappelle quant à lui certains mots à retenir de cet exercice : écosystème, maturité, esprit d'équipe, partage des meilleures pratiques et parcs industriels. Il mentionne qu'à l'instar du milieu de la culture et des sports qui ont réalisé des alliances stratégiques, le milieu économique en est rendu à cette étape. Le mot de la fin : ensemble on est capable !

6. Levée de l'assemblée

M. Blanchet remercie l'ensemble des participants. Il indique que le rapport de la commission sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération du mois d'août et que les recommandations de la commission tout comme le rapport seront disponibles sur le site internet de la commission.

À 18h30, le président lève l'assemblée sur une proposition de M. Dominic Perri, appuyée par M. Daniel Bélanger.

:

ORIGINAL SIGNÉ

M. Bernard Blanchet
Président
Commission permanente sur le développement
économique et urbain et l'habitation

ORIGINAL SIGNÉ

Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste